

Formation DEUX ROUES – Permis AM (formation BSR)

OBJECTIFS / PUBLIC VISE

Devenir un conducteur responsable et conscient des risques routiers.

Les personnes de 14 ans circulant à 2 roues ou 3 roues à moteur d'une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et d'une puissance inférieure ou égale à 4kW, n'excédant pas 45km/h,

Les personnes âgées de 16 ans circulant avec des quadricycles à moteur, avec une puissance inférieure ou égale à 15kW.

FORMATEURS

Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues, ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) Certificat Complémentaire de Spécialisation deux roues.

Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Méthodes et techniques adaptées à la conduite d'un deux roues

La formation Théorique porte sur les règles de sécurité routière :

Validée au collège, par l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière : l'ASSR 1 en classe de 5ème et l'ASSR 2 en classe de 3ème.

ou pour les personnes ne fréquentant pas d'établissement scolaire ou en apprentissage, validée par l'obtention de l'Attestation de Sécurité Routière : ASR.

VEHICULE

Scooter IMF Ptyo ou 50 à vitesses Tango

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule – départ à la journée par groupe de 6 personnes (3 véhicules en simultané maximum)

HORAIRES et DUREE

Sur une journée complète de 7h : un mercredi ou pendant les vacances scolaires..

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation au permis
- Fiche individuelle de suivi papier

DIPLÔME VISE

Avoir suivi la formation pratique du BSR dans le but d'obtenir le permis AM ;

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- 1 phase d'enseignement pratique et théorique hors circulation, de 2 heures
- 2 séquences de conduite sur les voies ouvertes à la circulation, soit 4 heures de conduite effective par élève, et,
- 1 partie sur la sensibilisation aux risques, d'une heure.

Équipement obligatoire

Les élèves sont équipés, selon l'option cyclomoteur ou quadricycle léger :

- d'un casque et de gants homologués,
- d'un gilet portant la mention "moto-école" ou "cyclo-école" et,
- d'une liaison radio avec notre moniteur, soit à bord du véhicule suiveur, soit sur un cyclomoteur ou dans le quadricycle conduit par l'élève.

PROGRAMME DETAILLE

PROGRAMME DE FORMATION DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE OPTION « CYCLOMOTEUR » ET OPTION « QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR »

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

**Séquence 1 : formation pratique hors circulation
(durée : 2 heures)**

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
- leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule

- Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité
- Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.
- L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ.
- Savoir régler la hauteur du projecteur.
- Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure

éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

- Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.
- La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.
- L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire
- Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.
- Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.
- La présignalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)

Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager.

Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation

(durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- de l'utilité et du respect de la règle ;
- de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre

l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers. Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances. Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...)

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...);
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules :
- la vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.